

## Gestion différenciée : des plantations « intelligentes » et économes

La Ville est engagée dans la gestion différenciée de ses espaces verts, une alternative écologique plus proche de la nature et plus respectueuse de l'environnement.



### Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

C'est un outil permettant de ne plus considérer l'espace communal comme un tout mais comme un ensemble d'espaces particuliers ayant chacun leur fréquentation, leur usage et leur localisation ; et d'adapter leur entretien en fonction de leur spécificité. En clair, il s'agit d'intervenir de façon différenciée sur chacun d'eux. Certains espaces moins fréquentés nécessiteront, par exemple, moins de tonte, tandis que d'autres, très utilisés par les habitants, devront être plus « soignés ».

### À quoi ça sert ?

Cette forme de gestion s'inscrit dans les principes du développement durable. C'est donc une démarche globale qui répond à des enjeux de natures différentes (voir encadré). Il s'agit principalement de préserver la nature, de protéger la ressource en eau, de favoriser la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Une démarche vertueuse : la suppression des pesticides, par exemple, améliore la qualité de l'eau du robinet que vous buvez et l'air que vous respirez.

### En quoi cela consiste ?

Qui dit gestion différenciée, dit mise en œuvre de pratiques de gestion différentes d'un espace à un autre, de la manière la plus progressive possible : espacement des fréquences et des tailles de tonte, paillage des arbres et arbustes, désherbage alternatif (manuel ou mécanique plutôt que thermique ou chimique), taille douce des arbres et arbustes, etc. Cela suppose un travail d'inventaire du patrimoine vert communal afin d'identifier les besoins de chaque espace et ainsi de mettre en place une classification et un cahier des charges pour chacun.

Le Zéro phyto : une des méthodes de gestion différenciée mise en œuvre par les services techniques de la Ville. Quels sont les objectifs ?

Notre démarche « Zéro Produit phyto », repose sur plusieurs objectifs :

- Protéger la santé des habitants et des agents municipaux.
- Préserver la ressource en eau.
- Préserver la qualité du paysage communal.

- Améliorer la biodiversité.

## Démarches de la gestion différenciée

### Un autre regard sur les espaces verts

Faire de la gestion différenciée ne s'improvise pas. Sa mise en place implique un accompagnement en plusieurs étapes.

#### Phase 1 : La formation

Agents et élus ont participé à deux premières journées de formation.

#### Phase 2 : Le diagnostic

Première étape, incontournable : recenser l'ensemble du patrimoine à gérer ! En janvier 2017, les services techniques ont fait l'inventaire très précis de l'existant, sous la forme d'une cartographie identifiant les espaces verts communaux, ceux entretenus par SQY et ceux du département.

Un état des lieux à la fois :

- quantitatif : localisation, surface, espèces végétales présentes, tâches et charge d'entretien actuels ;
- et qualitatif : qualités paysagère, historique, culturelle du site, fonctions du lieu, fréquentation, accessibilité, sécurité.

Et qui doit tenir compte :

- des trames verte et bleue de SQY, du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et de la Charte du Parc naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse ;
- du patrimoine naturel local (faune, flore, habitats), et des écosystèmes.

#### Phase 3 : Classification des espaces verts selon leur profil

À partir des inventaires, un classement des espaces publics a été réalisé par typologie (groupes scolaires, parcs et jardins, cimetières, accotements de voirie, espaces entretenus par les riverains, etc.) avec des critères d'entretien différents.

#### Phase 4 : Définition des objectifs d'entretien

Pour chaque type d'espaces, il faut ensuite définir les travaux d'entretien à réaliser, de quelle façon, à quelle fréquence... Ces renseignements sont consignés dans une fiche d'entretien informatisée comprenant les consignes à suivre par les agents : le nombre de tontes avec ou sans ramassages des déchets de tonte, le type de taille, de plantations, le désherbage ... Les « codes » d'entretien seront différents en fonction de la configuration des espaces : naturels, rustiques, horticoles, sportifs, etc.

Documents

[Les prairies fleuries](#)

[Le fauchage tardif](#)

[Bilan des actions pour un territoire durable en transition écologique](#)

Liens utiles

[Des cimetières sans pesticide, à Magny-les-Hameaux](#)

[La mise en place du zéro phyto dans les espaces publics du PNR du Vexin français](#)

[Éco-pâturage](#)

[Les prairies fleuries](#)

[Tontes différenciées](#)

[Magny Mag' 216 - Mai 2019 - Zéro phyto, oui c'est possible !](#)

[Paillage des massifs : vers une "gestion différenciée"](#)